

COURRIER DES LECTEURS

De Monsieur Jean BONDOIS de TOUL qui écrit :

A l'occasion d'une recherche sur le journal ancien « Toul Républicain » en date du samedi 16 juin 1945, à la chronique locale du « conseil municipal » qui s'était tenu le 13 juin, j'ai pu relever, à la 31^e et dernière ligne, cet élément de l'ordre du jour : « Lettre de reconnaissance à la Ville de Caluire-et-Cuire, marraine de la Ville ».

N'ayant jamais entendu parler personnellement de ce geste, je me suis rapproché, par courrier, de la mairie de Caluire.

J'en ai reçu le texte reproduit dans les pages suivantes...

SAMEDI 16 JUIN 1945

TOUL RÉP

CHRONIQUE LOCALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juin 1945

ORDRE DU JOUR

1. — Ratification proposée de la composition des diverses Commissions municipales consultatives.
2. — Renouvellement de la Commission communale des impôts directs.
3. — Relèvement désirable de la contribution des Collèges aux dépenses de fonctionnement des Centres universitaires.
4. — Création d'internat au Collège de filles.
5. — Crédit nécessaire aux Fêtes nationales de 1945.
6. — Demandes des fossoyeurs du cimetière tendant au versement d'une prime provisoire sur frais d'entretien de sépultures aménagées par la ville.
7. — Indemnité de vacation demandée pour réception à Nancy d'une moto-pompe livrée à la ville.
8. — Demande d'acquisition de l'ancien tracteur automobile réformé des pompiers.
9. — Autorisation de paiement de frais d'hospitalisation d'indigents à Nancy.
10. — Demandes de secours pour paiement de frais d'hospitalisation à Toul et ailleurs.
11. — Relèvement proposé du taux des primes communales de Médaille de la Famille.
12. — Acquisition déclinée d'un fourgon-tracteur automobile pour le Centre de secours de Toul.
13. — Homologation des prix de vente à la population des arbres morts ou dépérissants des remparts.
14. — Demande de location de terrain communal par la maison Sohnt pour dépôt de matériaux.
15. — Règlement de divers travaux communaux.
16. — Majoration du taux de la prime d'assurance du personnel municipal contre les accidents du travail.
17. — Fixation de la somme à verser à la caisse de retraite par M. Gérard pour la validation rétroactive de ses services à la ville.
18. — Demande de rachat des années de services étrangers de M. Blaison, mis à la retraite.
19. — Objections formulées sur les modalités de rétablissement dans leurs anciens postes de 3 employés de la mairie.
20. — Relèvement de la rémunération du personnel titulaire.
21. — Salaire horaire ou journalier des auxiliaires supplémentaires embauchés chaque mois pour la distribution des tickets d'alimentation.
22. — Avis à donner sur diverses délibérations de la Commission administrative de l'Hospice.
23. — Adoption d'un projet en vue de l'éclairage électrique de la ville.
24. — Relèvement du tarif du gaz et dénonciation du contrat avec l'usine à gaz pour l'éclairage des rues.
25. — Amélioration du système d'alimentation en eau potable.
26. — Démolition de la butte en face du Monument aux Morts de la guerre en vue d'établir une plate-forme pour ériger un monument.
27. — Achat d'un camion benne pour enlèvement des ordures.
28. — Augmentation du salaire de l'appareilleur.
29. — Nouveau contrat avec M. Joffroy, jardinier de la ville.
30. — Lettre de félicitations au général de Gaulle.
31. — Lettre de reconnaissance à la ville de Caluire-et-Cuire, marraine de la ville.

Parrainage par la Ville de Caluire-et-Cuire de la Ville de Toul
(Extrait du Bulletin municipal officiel de Caluire-et-Cuire, p 98-100, 26 septembre 1942)

**Rapport de
Monsieur le Maire,**

Mademoiselle, Messieurs,

Au lendemain de la guerre 1914-1918, en face des dévastations causées par les hostilités sur le front de combat, un mouvement de solidarité et d'entraide s'est spontanément créé, provoquant de la part des villes et communes épargnées par les opérations militaires un désir de venir en aide aux collectivités éprouvées.

C'est ainsi que notre Commune de Caluire-et-Cuire, à laquelle s'étaient jointes les treize autres communes du canton de Neuville-sur-Saône, a accordé son parrainage à deux communes des Ardennes : Longwy et Autry.

Cette fraternelle solidarité entre les diverses communes de France s'impose impérieusement, au cours des événements douloureux qui nous sont imposés, après la malheureuse campagne de France de mai-juin 1940 qui a neutralisé nos armes et couvert notre territoire de ruines.

Les Français doivent étroitement s'unir ; le relèvement de la Patrie commune est à ce prix.

En poursuivant les pourparlers qui aboutissent au parrainage par notre Commune, de la Ville de Toul, votre administration municipale était certaine de répondre à votre désir. Notre collègue M. Caclin, au cours d'une de nos dernières réunions, avait exprimé le vœu que nous accomplissions un geste de sympathie effective envers une ville de France sinistrée. L'accueil que vous avez fait à cette proposition qui répondait à nos inten-

tions, nous a permis de répondre à l'invite de M. le Préfet régional, lequel, au nom du Maréchal, Chef de l'Etat, nous suggérait d'accorder notre cordial concours à la Ville de Toul.

Au début du mois d'août, par carte interzone, j'ai avisé mon collègue de Toul de notre intention, en le priant de me faire savoir s'il accepterait, au nom de sa cité, notre parrainage. Ces jours-ci, nous avons eu la satisfaction de recevoir du Cabinet civil de M. le Maréchal et de M. le Maire de Toul les lettres dont je vais vous donner lecture :

***Cabinet civil du Maréchal Pétain,
chef de l'Etat.***

A Vichy, le 8 septembre 1942,

*Monsieur le Maire de Caluire
(Rhône) À Monsieur le Maire,*

L'attention du Chef de l'Etat a été tout spécialement attirée sur le beau geste de la Municipalité de Caluire qui vient de donner son parrainage à la Ville de Toul, et à l'intention généreuse de voter à son profit une subvention de 100.000 francs.

Le Maréchal Pétain me charge de vous féliciter de ce noble geste d'entraide nationale. Il vous remercie de contribuer ainsi à atténuer les souffrances de ceux qui sont éprouvés, ce qui répond pleinement à ses directives et à ses préoccupations.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

*Le Maître des Requêtes au
Conseil d'État, Chef du Cabinet civil.*

Ville de Toul. Cabinet du Maire

Toul, le 30 août 1942,

Le Maire de la Ville de Toul,

*à Monsieur François Peissel ancien député du Rhône,
conseiller national, maire de la Ville de Caluire-et-Cuire.*

Mon cher collègue,

Votre carte interzone du 3 courant m'est bien parvenue.

Mon compatriote, M. Charles Goudard, attaché au Secrétariat particulier de M. le Maréchal Pétain, étant en ce moment à Toul, j'ai pensé qu'il me serait plus pratique de profiter de son aimable obligeance pour vous porter ma réponse et celle de la ville meurtrie que j'ai l'honneur de représenter, que d'utiliser la sécheresse nécessairement indigente d'une carte interzone.

Nous avons été extrêmement sensibles à Toul à la généreuse initiative de votre ville qui a offert son parrainage à notre cité, si gravement et si durement touchée par les événements de juin 1940.

Dès le 14 juin 1940, elle était bombardée par l'aviation allemande et presque aussitôt par l'artillerie.

Attaquée par le nord-est, la ville elle-même ne fut pas défendue, la ligne de repli prescrite étant la Moselle ; les Allemands y entrèrent le 19 juin au matin. Mais le front de défense s'établit dans le faubourg sud et les combats s'y déroulèrent jusqu'à la signature de l'armistice.

Pendant tout ce temps, pilonnée d'abord par l'artillerie allemande, elle fut ensuite bombardée par les pièces françaises qui défendaient la ligne de bataille. L'incendie fit le reste.

Atteinte au cœur même, des quartiers entiers furent détruits et durent être rasés ; ses rues principales et commerçantes furent anéanties ; de ses vieux hôtels canoniaux, remplis de richesses artistiques et

archéologiques, il ne reste que poussière.

Sa belle cathédrale gothique, œuvre de cinq siècles a été bombardée et l'incendie y a fait rage ; Une de ses tours est en lambeaux, toute la toiture a été incendiée, son portail et, en particulier, sa belle rosace, gravement endommagés.

Déjà, son Hôtel de Ville, ancien Palais des Evêques de Toul, monument classé et de l'art le plus pur, avait été, en décembre 1939, la proie des flammes dans des conditions qui n'ont pas été éclaircies.

Sur 2000 maisons qu'elle comportait, 247 ont été complètement détruites, 287 gravement atteintes, ces chiffres s'entendant par unités fiscales et à Toul beaucoup de ces maisons comportaient sur cour un deuxième bâtiment d'habitation.

Nos captages eux-mêmes avaient été écrasés par les bombes.

Une telle statistique ne peut que faiblement mesurer l'étendue du désastre communal.

Aussi, je ne puis que vous dire toute notre gratitude de vous le voir prendre en sympathie.

Je me ferai un devoir, le moment venu, d'aller vous porter notre remerciement, mais en attendant qu'il me soit donné de le faire, je vous prie, cher collègue, de vouloir bien accepter, avec mon merci personnel pour votre cordial message, l'expression de mes sentiments les meilleurs, et de vouloir bien être notre interprète près de vos concitoyens et de vos collègues et de leur dire notre reconnaissance pour leur geste de fraternelle sollicitude.

Le Maire de Toul.

La situation des finances communales nous permet d'accomplir un geste digne à la fois de l'illustre cité à laquelle nous accordons notre appui et de notre grande et laborieuse ville qui, ayant connu l'invasion, n'a pas eu à souffrir des actions de l'ennemi.

L'état de guerre qui se prolonge entraîne des économies que nous payons de notre gêne et de notre privation de confort. L'éclairage public réduit, l'impossibilité où nous sommes de réaliser des travaux d'en-

tretien et des travaux neufs ont pour conséquence de créer des disponibilités dans notre budget. Il est juste d'en faire bénéficier une ville éprouvée par la guerre.

Nous vous proposons de voter, dès ce soir, à titre de premier secours, une somme de 100 000 francs que nous mettrons immédiatement à la disposition de M. le Maire de Toul.

Vous voudrez bien m'autoriser à adresser en votre nom à M. le Maire de Toul, à son conseil municipal, à sa population, le témoignage de notre fraternelle affection et de notre fierté de pouvoir apporter à nos concitoyens de cette cité de l'Est, qui fut, dans l'histoire, le bastion de notre indépendance, un concours financier qui est peu de chose mais surtout un témoignage de notre fraternelle sympathie qui n'est que l'expression de l'unité de la France dans la diversité de ses provinces, unité que le malheur de la Patrie ne peut que renforcer et rendre plus indissoluble.

(Adopté).

AVIS DE RECHERCHE...



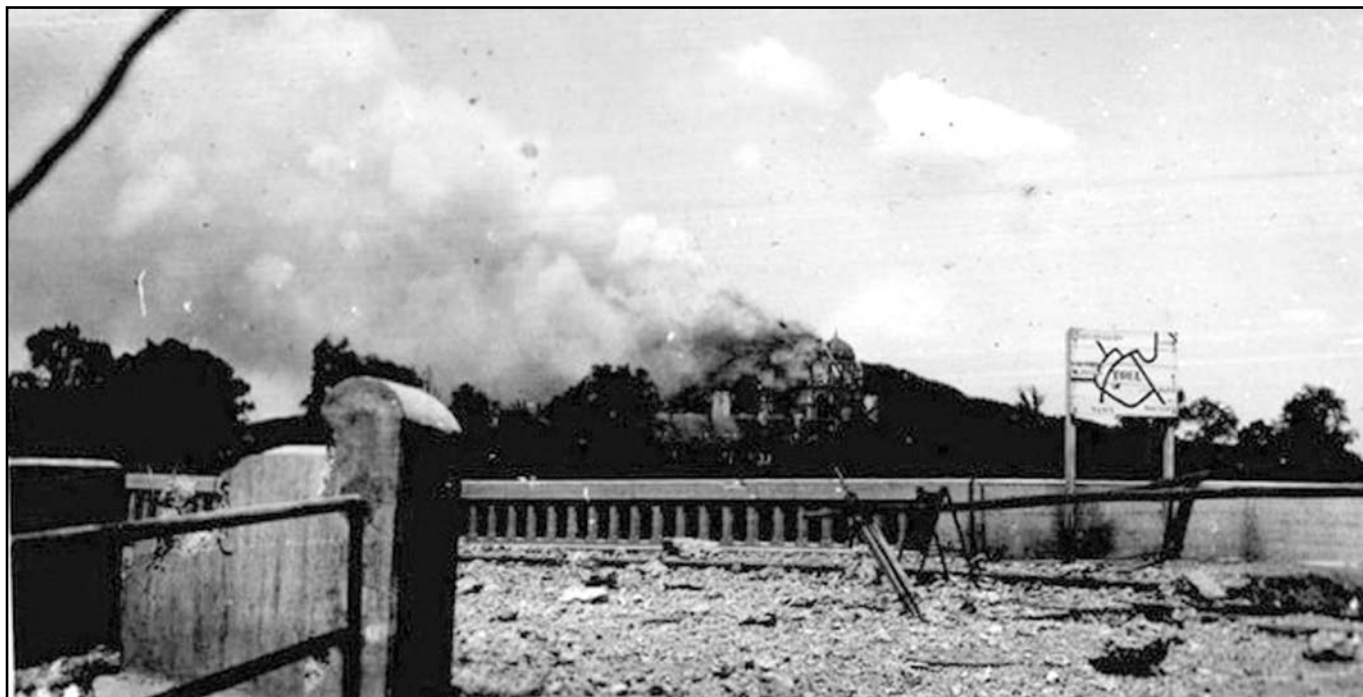
1

En complément de cette communication, nous publions dans les pages suivantes quelques images glanées sur Internet et qui concernent cette période douloureuse.

Nul doute que certains de nos fidèles lecteurs sauront décrypter ces clichés parfois mystérieux dans leurs circonstances, leur localisation, leur identification et en faire profiter les lecteurs des Etudes Tuloises.

Pour tout renseignement sur ces clichés merci de vous adresser à

Etudes Tuloises
138 avenue de Tarascon,
84000 AVIGNON
ou par mail à humbert.bercri@free.fr.



2

**Cette photographie, apparemment inédite, représente la cathédrale de Toul
noyée dans un panache de fumées lors des incendies de juin 40...**
(Auteur inconnu, droits réservés).



3

La ville de Toul en flammes...



4
5 6





- 7
-
- 8
-
- 9